



COWANVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 118 rue Caroline, que la construction incendiée puisse être reconstruite sur le terrain dans un délai de 24 mois suivant l'incendie, contrairement au règlement qui prévoit 12 mois maximum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 11 avril 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA